



7^E COMITÉ DE PILOTAGE NATURA 2000

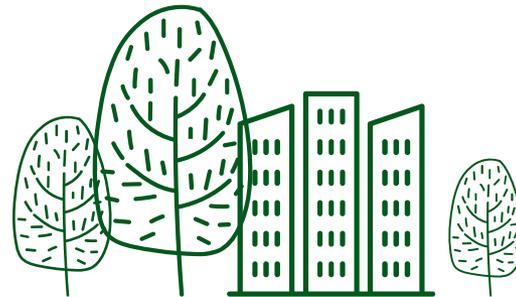
ZSC DU BOIS DE VAIRES-SUR-MARNE





07/06/2024

**CENTRE TECHNIQUE
MUNICIPAL –
VAIRES-SUR-MARNE**



 **Région
île de France**

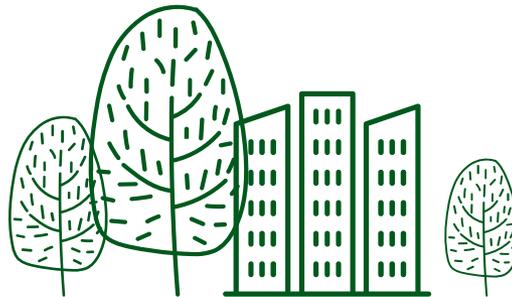


SOMMAIRE

- 1 Election du président
- 2 Point sur le transfert des compétences Etat / Région
- 3 Le site « BOIS DE VAIRES SUR MARNE »
- 4 Bilan de l'animation 2022-2023
- 5 Perspectives 2024
- 6 Temps d'échange

1

ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTENCE



Désignation du président du comité de pilotage

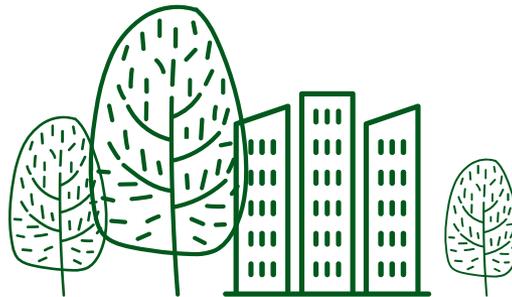
- Arrêté de désignation des membres du comité de pilotage mis à jour téléchargeable :

<https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bois-de-vaires-sur-marne-zsc-fr1100819-a3864.html>

- Président de COPIL désigné par les membres du collège des collectivités (représentants des communes, communautés de communes, Départements, Région)

2

TRANSFERT DE COMPÉTENCE



Qu'est-ce que Natura 2000 ?

LE PRINCIPAL DISPOSITIF DE L'UE POUR LA BIODIVERSITE

- *Un réseau de protection européen basé sur la conciliation des usages et les démarches contractuelles et volontaires*
- *Deux directives identifient les espèces et habitats susceptibles d'être classés*
 - **Directive Oiseaux** 2009/147/CE → Zones de protection Spéciales (ZPS)
 - **Directive Habitats Faune Flore** 92/43/CE → Zones spéciales de conservation (ZSC)
- Chaque Etat membre doit faire remonter une liste de sites à la Commission européenne qui les valide
- Il effectue ensuite un rapportage par site via un Formulaire Standard de Données (FSD)

27 000 sites dans
27 pays
18,5% de la surface
terrestre et 8,9% de
la surface marine

231 types d'habitats
1563 espèces
animales
966 espèces
végétales



Transfert de compétences

- Transfert administratif et financier de l'Etat vers les Régions
- À compter du 1^{er} janvier 2023
- Issu de la Loi dite 3DS
- Continuité des actions menées et renforcement de la coordination du réseau des animateurs et avec les partenaires



Les moyens d'actions Natura 2000



Le financement de l'animation

- financement des missions de gestion générales (suivis, ETP, etc.)
- financement de l'élaboration des docobs

Le contrat

- finance des acteurs non agricoles pour des travaux ou actions sur un milieu (pâturage, débroussaillage, etc.)

La charte

- engagement volontaire de particuliers à respecter certaines pratiques, en contrepartie d'une exonération d'impôts



DRIEAT Île-de-France
Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des transports

Les MAEC

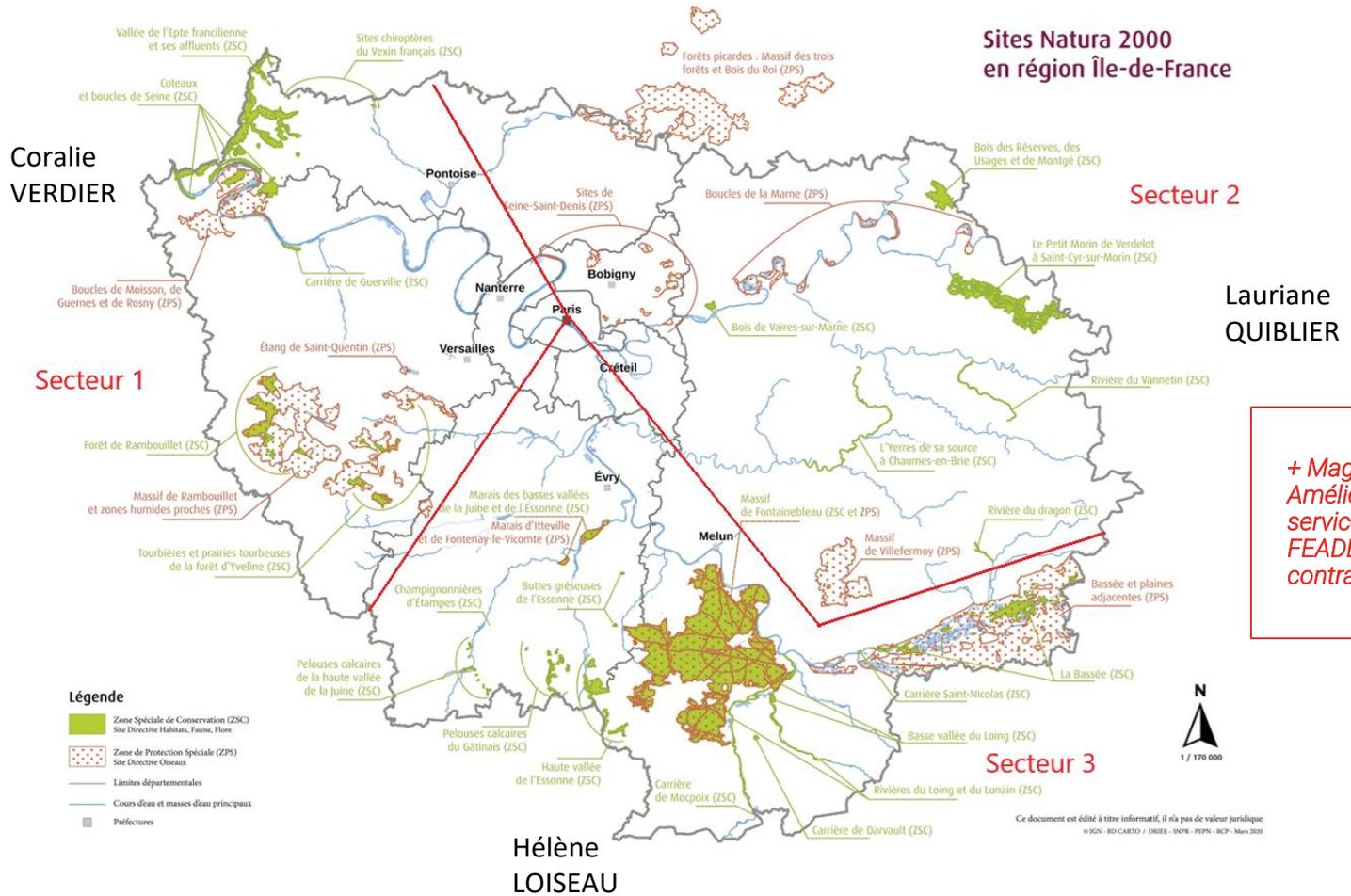
- dispositif FEADER lié à la surface pour les agriculteurs en zone Natura 2000

Les évaluations d'incidence

- les aménagements ou travaux pouvant avoir une incidence sur le milieu (liste nationale/locales) font l'objet d'une évaluation d'incidence

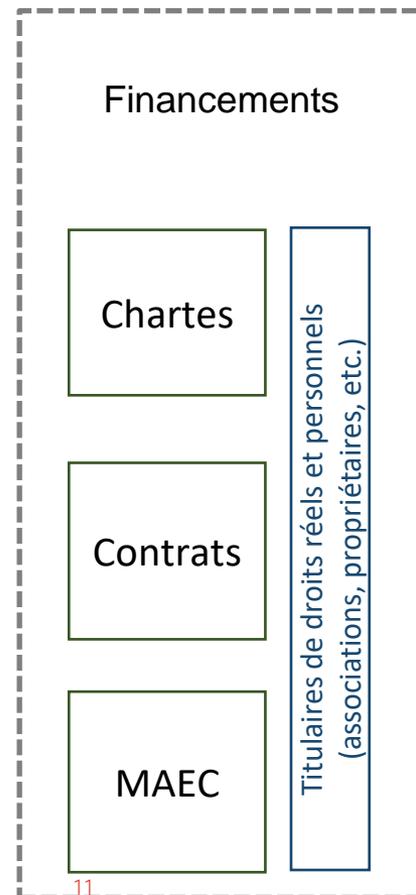
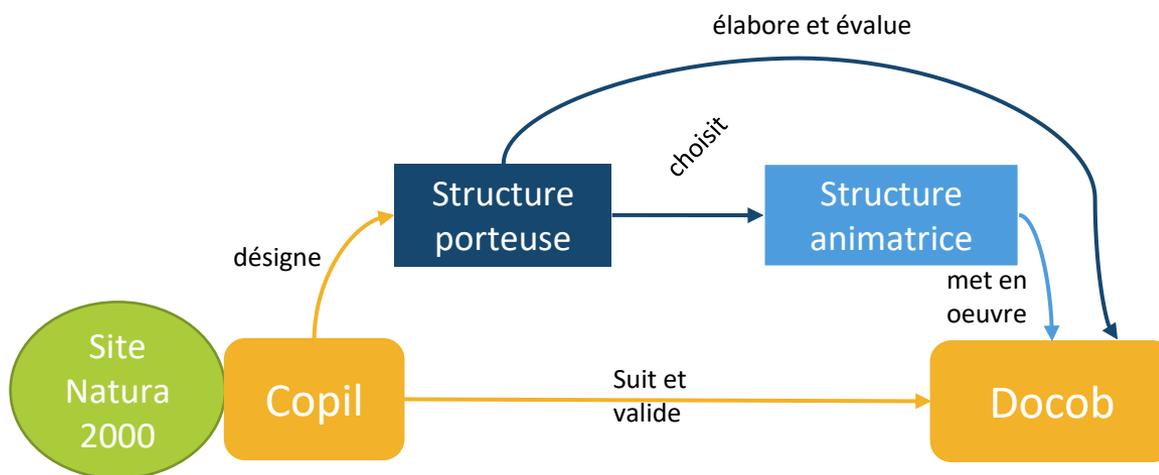


Sites Natura 2000 en région Île-de-France



La gouvernance Natura 2000

Nouveau rôle de la Région avec le transfert de compétences



En synthèse

- Valide les DOCOBs et veille à leur mise en œuvre
- Assure le portage des sites en l'absence de volontaires
- Appuie les structures porteuses
- Instruit les chartes
- Instruit les dossiers FEADER pour financer l'animation, les contrats ou la révision de DOCOBs



- Désigne ou étend les sites
- Rapporte les données à la Commission européenne
- Instruit les MAEC
- Instruit les Evaluations d'incidences

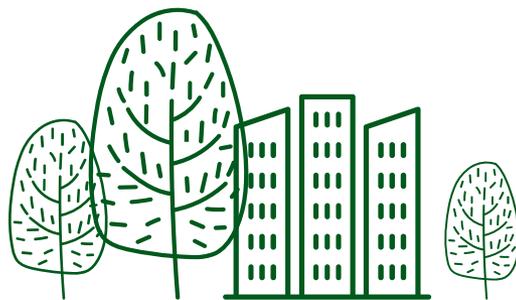

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

DRIEAT Île-de-France
Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des transports



3

LE SITE « BOIS DE VAIRES SUR MARNE »



HISTORIQUE DU SITE - DOCOB

Désignation par
arrêté ministériel
→ ZSC



2007

Approbation du
DOCOB par
le préfet



2009

2024

Rédaction
du DOCOB

1. Etat des lieux
2. Analyse
3. Elaboration des
mesures de
gestion

Mise en œuvre et suivi du
DOCOB

HISTORIQUE DU SITE - COPIL

Novembre 2008 : 1^{er} COPIL

Désignation de la région IDF comme structure porteuse pour la mise en œuvre du DocOb

2011

Signature de la convention Région – AEV pour l'animation

12 mars 2012 : 2^{ème} COPIL

11 juin 2014 : 3^{ème} COPIL

1^{er} janvier 2018 : courrier du préfet aux collectivités territoriales

Suite aux élections régionales de décembre 2015, la Région est maintenue structure porteuse et la présidence est représentée par M. Benoît Chevron

18 mai 2018 : 4^{ème} COPIL

20 mai 2021: CoPil restreint

Renouvellement du président du COPIL et de la structure porteuse dans leurs fonctions

14 février 2022 : 6^e COPIL

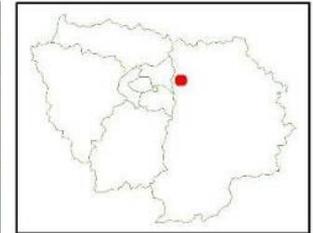
2018

Adhésion charte Natura 2000 -
Commune de Vaires

2020

Adhésion charte Natura 2000 -
Ile-de-France Nature

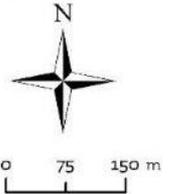
LE SITE - LOCALISATION



Localisation en Ile de France

Légende

- Zone Natura 2000 ZSC Bois de Vaires-sur-Marne
- Communes
- La Marne
- Autoroute
- Voies ferrées



sources:
©IGN BDCARTHAGE, 2008
©IAURIF, Source IAURIF, 2002 - 2003
BD PARCELLAIRE® ©IGN - Paris, 2006
©InterAtlas, 2008

DÉSIGNATION DU SITE - ESPÈCES

Grand Capricorne



Triton crêté



LE GRAND CAPRICORNE



Crédit: Pierre Zagatti
24-55 mm + 80 mm

Classification

Ordre : Coléoptères
Famille : Cérambycides
Cerambyx cerdo

Biologie

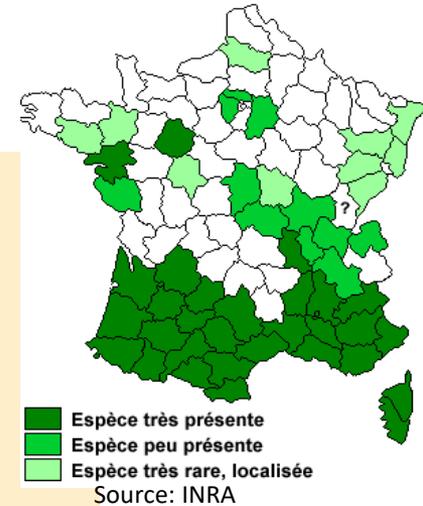
Insecte saproxylique xylophage
3 stades larvaires + adulte (3 ans)
Nocturne de mai à août



Crédit: André Lequet, www.insectes-net.fr

Habitat

- Chênes dépérissant, sénescents sur pied
- Milieux forestiers, parcs, arbres isolés, haies, milieux sylvopastoraux
- Parfois autres feuillus

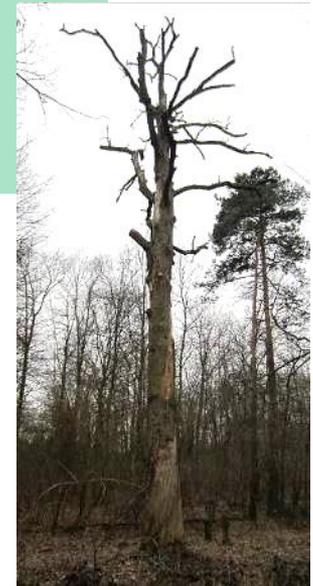


Menaces

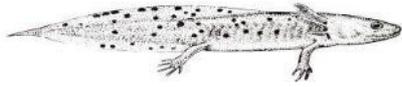
Régression de l'habitat
Diminution de la disponibilité en vieux arbres et faible renouvellement

Etat de conservation ZSC

Pas de signe de présence au bois de Vaires



LE TRITON CRÊTÉ



14 à 18 cm

Classification

Ordre : Amphibiens
Famille : Salamandridés
Triturus cristatus

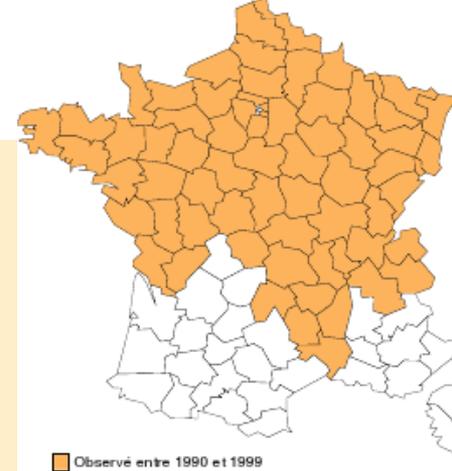
Biologie

Phase aquatique / terrestre: migrations
Reproduction aquatique printemps (Œufs, larves)
Terrestre en été, caches, activité nocturne
Hibernation aquatique ou terrestre



Habitat

- Plaine, bocages, boisements humides, marais
- Eaux stagnantes
- Mares relativement profondes, végétation abondante, ensoleillées, pentes douces



■ Observé entre 1990 et 1999

Menaces

Assèchement
Comblement des mares
Pollution
Poissons



Mare adéquate pour le Triton crêté: forêt de Galluis

Etat de conservation ZSC

Absent depuis 2003

Connu dans le Bois de Brou

DÉSIGNATION DU SITE - HABITATS

Mégaphorbiaie eutrophe



MEGAPHORBIAIE EUTROPHE

Caractéristiques

Structure: Prairie humide à hautes herbes

Flore: Reine-des-prés, Angélique, Scrophulaire aquatique, Epiaire des marais, Epilobe à quatre angles, Eupatoire chanvrine, Populage des marais, Lysimaque vulgaire, Ortie...

Habitats associés: Prairie de fauche, forêt riveraine, saulaie arbustive, Chênaie pédonculée-frênaie

Dynamique: Dérive de la destruction de forêts riveraines. Évolue vers prairie à joncs (eutrophisation) ou fruticée/saulaie

Etat de conservation ZSC

Altéré

Valeur écologique

Espèces rares et plus banales

Quelques espèces prairiales

Menaces

Conversion du terrain

Espèces invasives

Modification du régime hydrique



CHARTRE NATURA 2000

Vaux-le-Pénil, le 12 OCT. 2020

Objet : Adhésion Charte Natura 2000

Madame,

J'ai reçu le 28 août 2020 votre dossier sollicitant l'adhésion à la charte Natura 2000 du site FR 1100819 « Bois de Vaires-sur-Marne ».

Votre dossier étant complet, mes services ont procédé à son instruction.

Votre adhésion à la charte Natura 2000 est donc effective.

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint la liste des parcelles concernées par cette charte qui feront l'objet d'un envoi aux services fiscaux.

Je vous prie de recevoir, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint au directeur départemental des territoires



Laurent BEDU

Pièce jointe : liste des parcelles

CHARTRE NATURA 2000

Qui peut adhérer à la charte ?

- Propriétaire
- Mandataire – qualifié juridiquement

Sur quelles parcelles ?

Intégralité ou partie des parcelles de l'adhérent, incluses sur le site Natura 2000.

Quels avantages ?

- Exonération TFNB des parcelles cadastrales engagées
- Exonération des $\frac{3}{4}$ des droits de mutation (donations, successions)
- Reconnaissance engagement milieu espèces : garantie gestion durable forêts

Pour quelle durée ?

5 ans

**Recommandations et engagements simples, facilement mis en œuvre,
n'engageant pas de dépense**

CHARTRE NATURA 2000

Engagements et recommandations en milieu forestier

Engagements

Maintenir des arbres sénescents, à cavités, morts sur pied ou chablis d'essences diverses sauf mise en danger du public. avec un diamètre minimum de 35 cm.

Ne pas faire de transformation d'essence feuillue vers des essences résineuses

Ne pas brûler les rémanents.

Recommandations

Privilégier des lisières de type ourlet forestier non linéaire

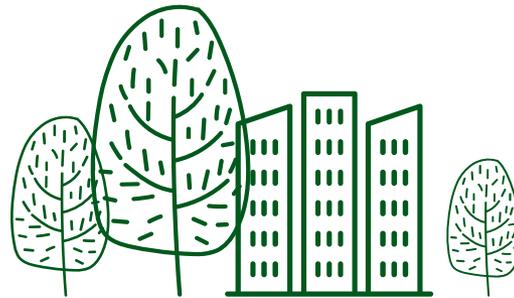
Respecter le profil existant des fossés en cas de réhabilitation

Favoriser et maintenir une diversité des strates

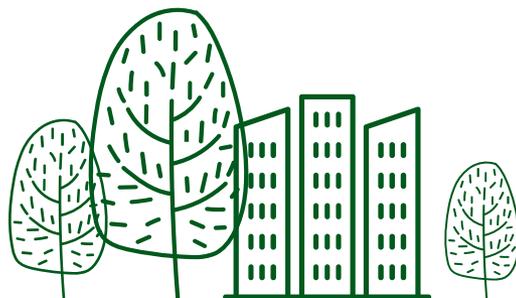
Favoriser la régénération naturelle des peuplements feuillus

4

BILAN DE L'ANIMATION 2022-2023



CONTRATS NATURA 2000



LES CONTRATS NATURA 2000 - EN COURS

Entretien de la Mégaphorbiaie

Bénéficiaire : IDF Nature

Intervention PIERRE LECAREUX

Maintien des **fonctionnalités écologiques** de la mégaphorbiaie
Maintien des **espaces ouverts**

Mégaphorbiaie envahie par l'Aster à feuilles de Saule → Nécessité de réduire la pression de la plante / limiter sa prolifération



Mégaphorbiaie envahie par des Aster à feuille de Saule, ©Ile-de-France Nature P. LECAREUX

LES CONTRATS NATURA 2000 - EN COURS

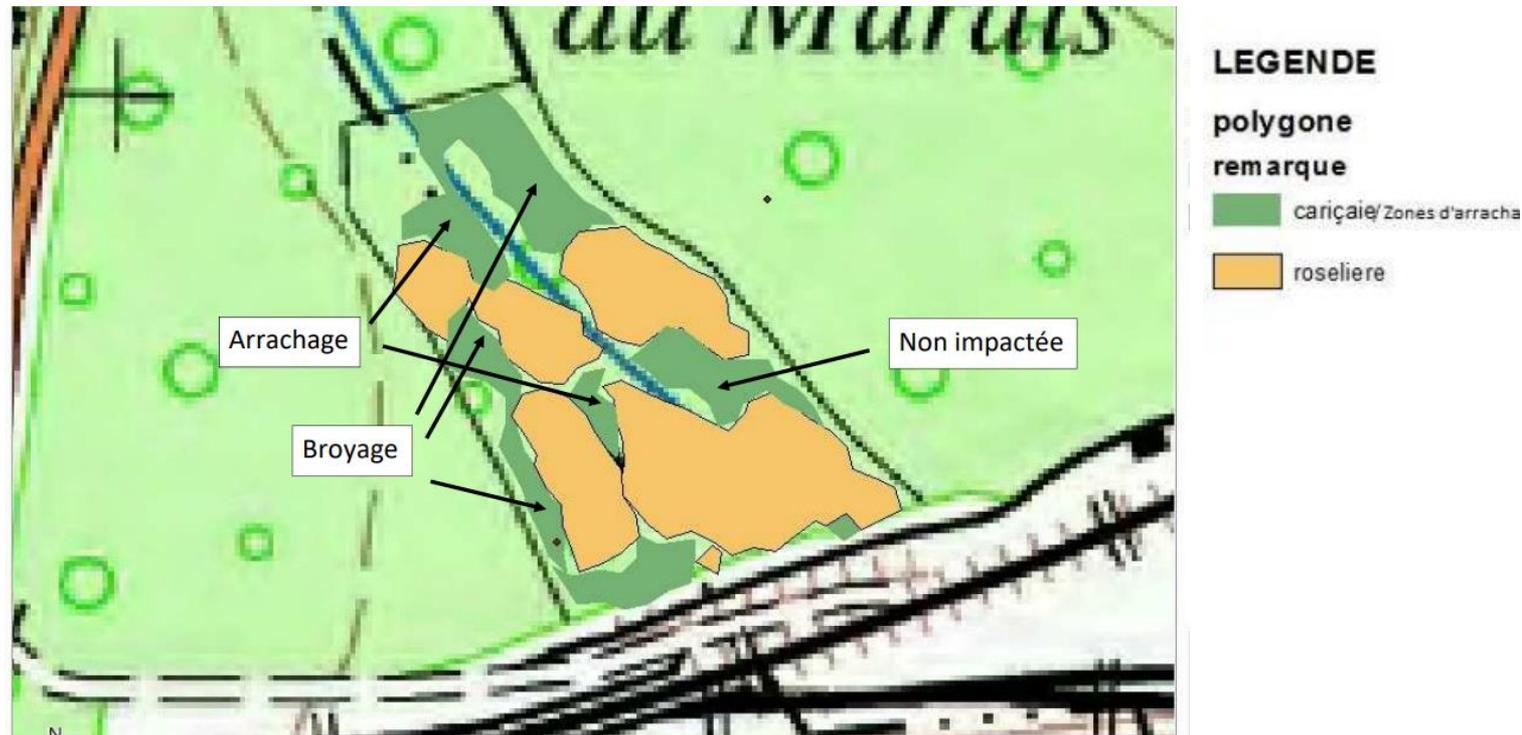
Entretien de la Mégaphorbiaie

Bénéficiaire : IDF Nature

Intervention *PIERRE LECAREUX*

Actions mises en place :

- **Arrache** manuel des Aster (0,9ha)
- **Broyage** des Aster avec ramassage simultané (0,3ha)



Cartographie de la mégaphorbiaie, © Ile-de-France Nature P. LECAREUX

Travaux d'entretien 2023

LES CONTRATS NATURA 2000 - EN COURS

Entretien de la Mégaphorbiaie

Bénéficiaire : IDF Nature

Intervention PIERRE LECAREUX

Travaux effectués en **octobre 2023**

Coût : 15 735,30 € TTC



Mégaphorbiaie après travaux d'entretien, © Ile-de-France Nature P. LECAREUX

HORS CONTRATS NATURA 2000 - EN COURS

Coupe de la peupleraie pour restauration de la mégaphorbaie Nord

Bénéficiaire : IDF Nature

Intervention PIERRE LECAREUX

Travaux effectués depuis l'automne 2023

Vente du bois par l'ONF / contrat N2000 initial non utilisé



Exploitation forestière en cours, © Ile-de-France Nature P. LECAREUX

HORS CONTRATS NATURA 2000 - EN COURS

Coupe de la peupleraie pour restauration de la mégaphorbaie Nord

Bénéficiaire : IDF Nature

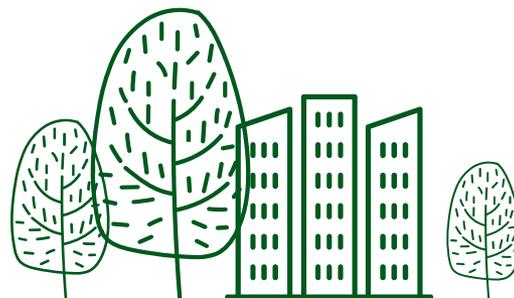
Intervention PIERRE LECAREUX

Travaux similaires effectués sur l'ENR du Moulin des Marais - **Résultats similaires escomptés**



Mégaphorbiaie après coupe - ZSC du Bois de Vaires, © Ile-de-France Nature P. LECAREUX

SUIVIS ESPÈCES



SUIVI AMPHIBIEN

Intervention PIERRE LECAREUX

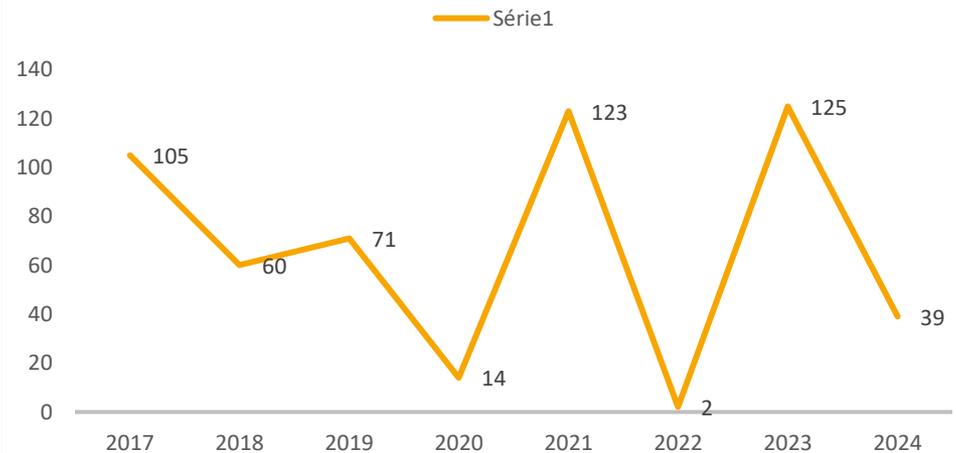
Population d'amphibiens - suivi IDF Nature



4 conclusions à retenir:

- Absence de tritons crêtés ;
- Meilleure répartition des T. palmé sur l'ensemble du site en 2024 ;
- Présences ponctuelles et de T. alpestre ;
- Diversité et nombre de tritons plus importants dans les mares forestières que dans la mégaphorbiaie en 2024 qu'en 2023

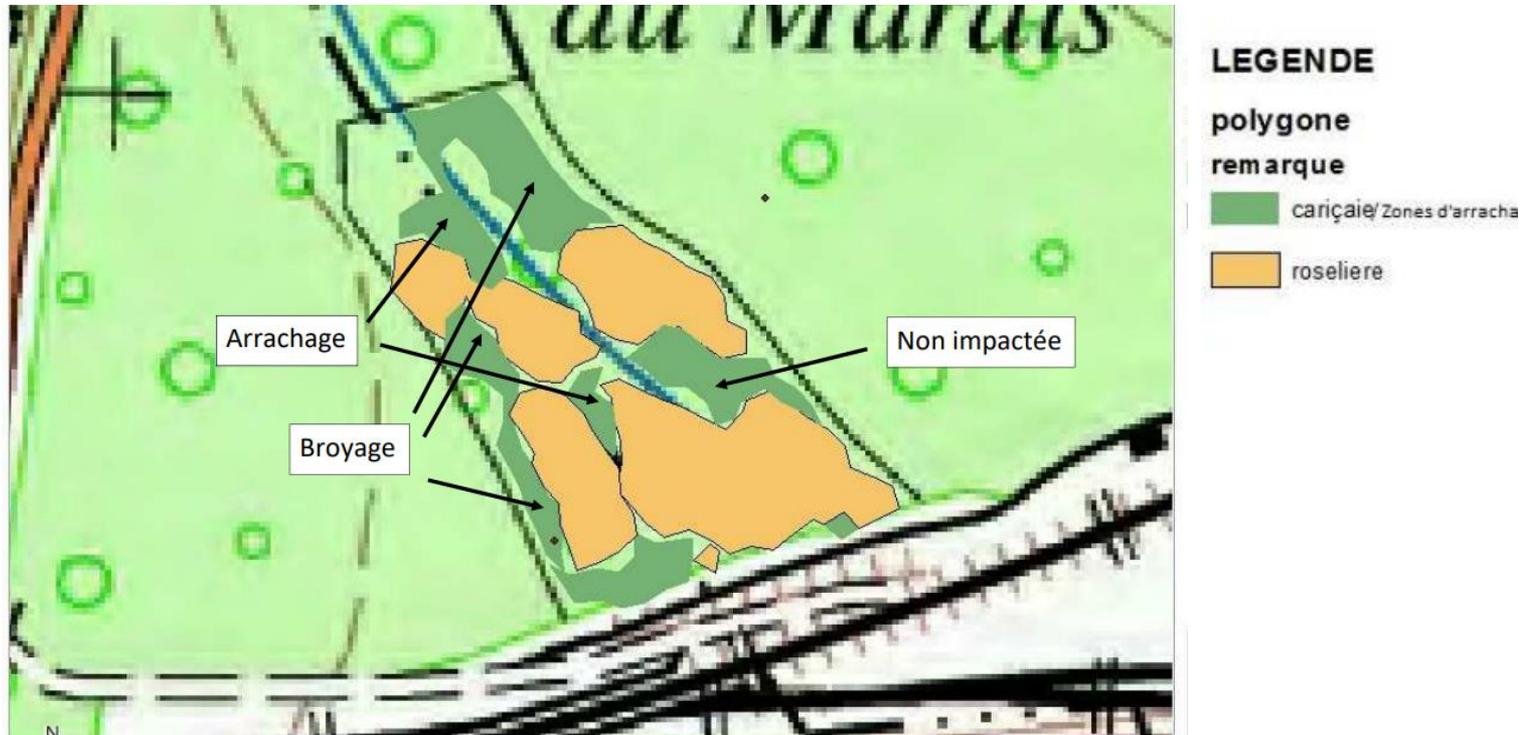
EVOLUTION DE LA POPULATION DE TRITON PALMÉ



EVOLUTION DE LA MEGAPHORBIAIE

Intervention PIERRE LECAREUX

Suivi cartographique



Cartographie de la mégaphorbiaie, © Ile-de-France Nature P. LECAREUX

Travaux d'entretien 2023

Cette cartographie GPS donne l'évolution des surfaces entre roselière et mégaphorbiaie. Elle sert également à programmer les travaux d'entretien contre les Asters.

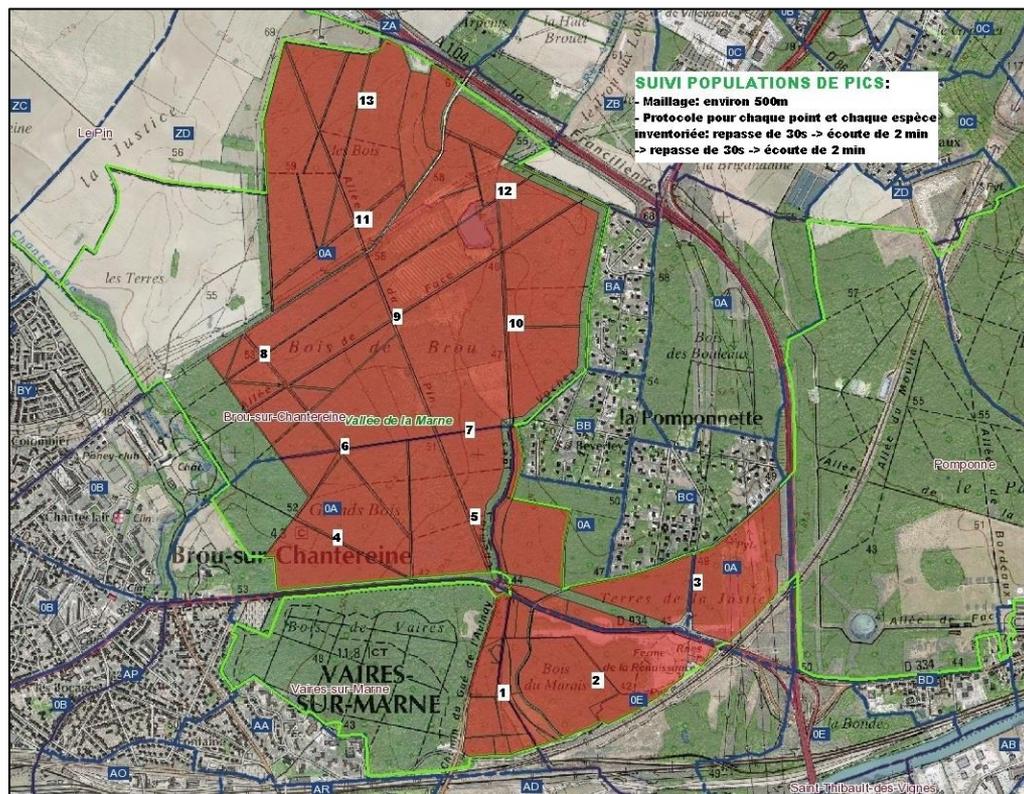
SUIVI POPULATION PIC

Intervention PIERRE LECAREUX

Suivi Pic noir et mar : confirmation de la présence et forte suspicion de nidification

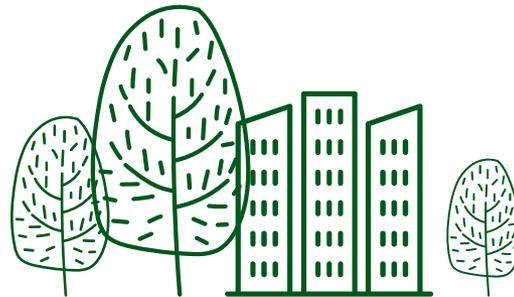
Travail sur 2 habitats d'intérêt communautaire :

- la lisère forestière
- l'aulnaie à hautes herbes



Dates	mars-17	mars-18	13-mars-19	19-févr-20	mars-21	Mars 22	Mars 23	Mars 24
Horaires de début et fin	13h30-16h30	9h50-11h45	8h30-?	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00
Météo	Grand Soleil	Soleil	Moyen/Vent	Soleil	Soleil	Soleil	Soleil	Soleil
Nombres de Pics Noirs observés sur les points d'écoute	2	2	0	2	3	2	3	2
Nombres de Pics Mars observés sur les points d'écoute	10	12	5	6	8	8	10	9

PARTICIPATION À LA VIE DU RÉSEAU NATURA 2000



RÉSEAU NATURA 2000

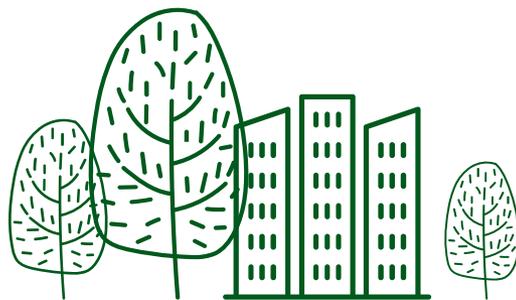
Réseau Natura 2000 au-delà du site

Participation à la rencontre des élus Natura 2000 le 7 décembre 2023 sur le domaine de Villarceaux.

→ Point sur le transfert de compétences entre l'Etat et la Région / rencontre de nombreux acteurs du réseau

5

PERSPECTIVES 2024 - 2025



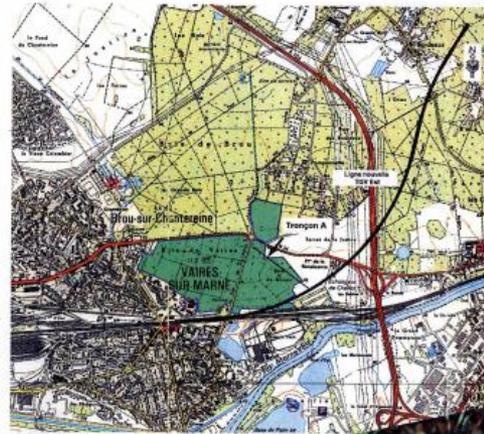
RÉVISION DU DOCOB



→ Réaliser un inventaire faune /
flore approfondi

Bois de Vaires

Document d'objectifs du site
Natura 2000 FR 1100819



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 00.0100.0009
en date du 03 MARS 2009



Le Préfet,

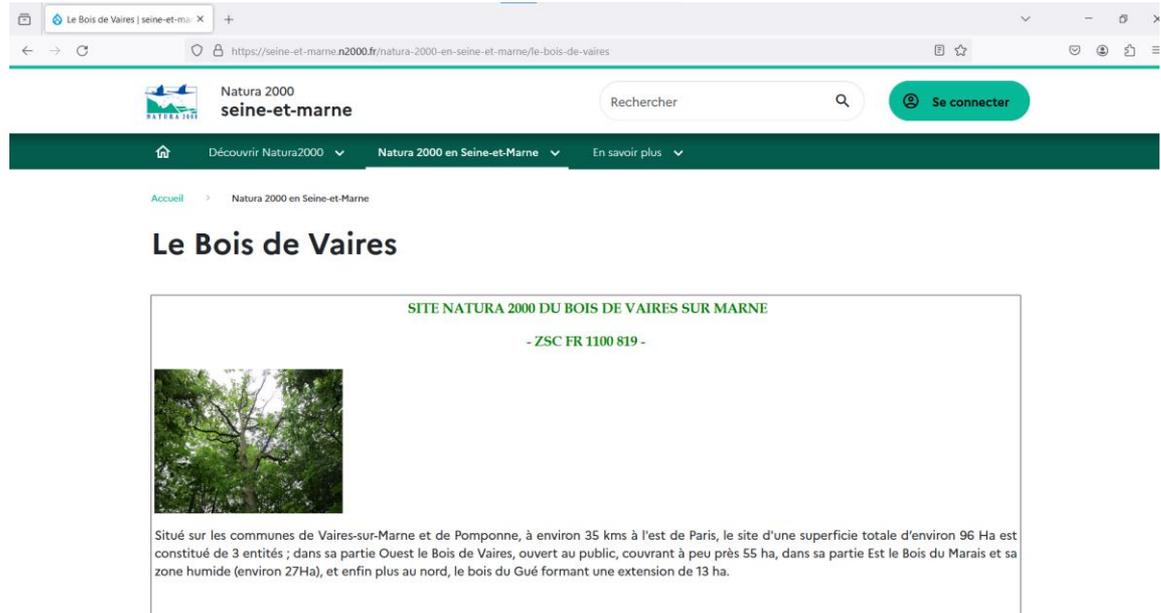


Michel CULLOT



OUTILS DE COMMUNICATION

Site internet à actualiser

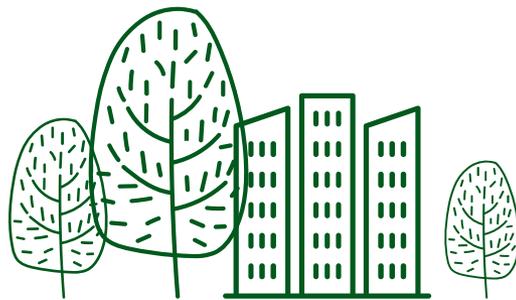


Plaquette à mettre à jour



6

TEMPS D'ÉCHANGE



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Contact

Fanny GUEZ

Chargée de mission Natura 2000

Tél : 01 83 65 38 87

Port : 06 12 84 80 62

LA NATURE
PARTOUT
ET POUR
TOUS



8 BOULEVARD VICTOR HUGO
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

T. 01 83 65 38 00 || contact@iledefrance-nature.fr

ILEDEFRANCE-NATURE.FR



ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION

SUR L'ENSEMBLE DU SITE NATURA 2000

ENGAGEMENTS

- Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou le COPIL), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats.
Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.
- Informer les mandataires des engagements souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.
Point de contrôle : Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats.
- Adapter les périodes d'interventions de manière à limiter les effets néfastes sur les habitats ou les espèces relevant de la directive et susceptibles d'être perturbés ou dégradés (clauses particulières des coupes, indication de période de travaux dans les parcelles concernées) ;
Point de contrôle: cahiers de Vente de coupes de bois, programme de travaux
- Ne pas introduire d'espèces envahissantes sur le site
Point de contrôle: Etat des lieux avant signature, absence d'introduction.
- Proscrire les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandage.

RECOMMANDATIONS

- Limiter au maximum la circulation de véhicules motorisés sur le site.
- Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci.
- Informer la structure animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle.
- Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables pour toute intervention sur les parcelles.
- Veiller à l'intégration paysagère de tout mobilier installé et à sa réversibilité.
- Privilégier les techniques de compostage ou de broyage à celle du brûlage pour la coupe du ligneux à celle du brûlage pour la coupe de ligneux.
- Limiter au maximum l'expansion des espèces végétales invasives.

EN MILIEUX FORESTIERS

RECOMMANDATIONS

- privilégier des lisières de type ourlet forestier non linéaire
- Respecter le profil existant des fossés en cas de réhabilitation.
- Favoriser et maintenir une diversité des strates
- Favoriser la régénération naturelle des peuplements feuillus

ENGAGEMENTS

- Maintenir des arbres sénescents, à cavités, morts sur pied ou chablis d'essences diverses sauf mise en danger du public. avec un diamètre minimum de 35 cm.
Point de contrôle: contrôle sur place
- Ne pas faire de transformation d'essence feuillue vers des essences résineuses
Point de contrôle: contrôle sur place
- Ne pas brûler les rémanents.
Point de contrôle: visite sur place

EN MILIEUX HUMIDES

RECOMMANDATIONS

- Limiter au maximum l'impact sur les sols en recommandant l'utilisation d'engins de faible portance dans le cadre de la gestion des parcelles et des aménagements

ENGAGEMENTS

- Interdire le dépôts de déchets
- Ne planter aucune essence arborée dans les milieux ouverts
- Ne pas faucher les prairies entre avril et août
- Ne pas introduire d'espèces allochtones dans les mares et cours d'eau
- Ne pas traverser les cours d'eau avec des engins et, le cas échéant, réaliser des aménagements temporaires qui évitent d'altérer les écoulements et la qualité des milieux aquatiques